

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

143497

Déclaration de Maladie : N° P19- 0005849

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6986

Société : Retrite RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

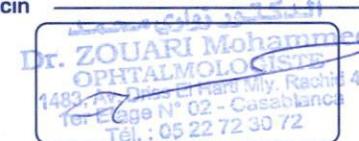
Nom & Prénom : SERBOUT Abbé Date de naissance : 1959

Adresse :

Tél. : 0666 18 1474 Total des frais engagés : 3700 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 02 JAN 2023

Nom et prénom du malade : CHAMSEDDINE Amin

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Cervicalite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 04 JAN 2023 Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
1 JAN 2023	C		800.00	DR. MOUARI MEDICAL CONSULTING MEDICAL CONSULTANT 1403, Av. Driss El Hanafi, Casablanca 1er Etage N° 02 - Tél. : 05 22 72 30 72
DN				

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie M. S. Bounia M. Bounia Pharmaciens Mohamed V Casablanca Maroc	02/01/23	52,90-

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laborant et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
NASSER OPTIC Praticien - Antométriste 1014 Rahmeh, Rue 14 - N° 24 Télé: 03 33 11 14 6	03/01/2023					3500.00 dh

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

## **[Création, remont, adjonction]**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Dr. ZOUARI Mohammed**  
**Ophtalmologiste**

- Chirurgie de la cataracte (phaco)
- Strabisme - Lentilles de contact
- Glaucome - Voies lacrymales
- Angiographie - laser

- Ancien ophtalmologiste au CHU 20 Août, Casablanca
- Membre de la société Française d'ophtalmologie
- Diplôme de l'université de Bordeaux



**الدكتور زواري محمد**  
**اختصاصي في أمراض وجراحة العيون**

- جراحة الجلاة بالليزر
- الحول - العدسات الاصنقة
- مسالك الدموع - داء الزرق
- تصوير أوعية الشبكة - الليزر
- طبيب سابق بالمستشفى الجامعي 20 غشت بالبيضاء
- عضو الجمعية الفرنسية لأمراض العيون
- حاصل على دبلوم من جامعة بوردو بفرنسا

Casablanca le 02 JAN 2023

Chemseddine Amira

Lunettes  
Mon AVVES Verres

VL | cer) +2,00  
ab: +2,25

VR: +2,25 add



NASSEOPTIC  
 Opticien - Optométriste  
 Lot Hay Rahmani - Rue 15 - N° 24  
 Sidi Mouloua - Casablanca - 2022 - 51468

Pharmacie de la Baïsse  
 Mme Rachid Boura  
 11 Bd. Mohamed V  
 Casablanca  
 Tél: 05 22 31 06 81  
 ICE : 00044582000075

الدكتور زواري محمد  
 DR. ZOUARI Mohammed  
 OPTICAL MOLOGISTE  
 1483, Av. Driss El Harti N° 02 - Casablanca  
 Tel: 05 22 72 30 72

Facture N° : 0003477

Date Facture : 03/01/2023

**Prescription:**

OD: +2.00

OG: +2.25

ADD: +2.25

Ophtalmologue : Zouari Mohammed

Client : Chemseddine Amin

Quantité	Désignation	Nomenclature	Prix TTC
01	Monture : optique cercle plastique Verres : VL: ODG: organiques Antireflets progressif VP: ODG: _____	01 OD : ... OG: ... OD : ... OG: ...	1000.00 Dhs 2500.00 Dhs _____ Dhs
02	VL <input type="checkbox"/> VP <input type="checkbox"/> Progressif <input checked="" type="checkbox"/> D.F <input type="checkbox"/>		
		<b>TOTAL</b>	<b>3500.00 Dhs</b>

Arrêtée la présente Facture à la somme de : trois mille cinq cent dinars

NASSER OPTIC  
Opticien Optométriste  
Lot Hay Rahmani Rue 14 - N° 24  
Sidi Moumen - Casablanca Tel : 0695.511.468 Email : nasser.optic@gmail.com